

## LISTES D'INSCRIPTION AU CONCOURS D'ENTREE A L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

### LISTE 1

S'adresse aux candidats suivants :

- Candidats de classe terminale, ou en préparation d'un DAEU,
- Titulaires du baccalauréat français,
- Candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu,
- Titulaires de l'un des titres admis en équivalence ou d'un titre admis en dispense du Baccalauréat français,
- Titulaires d'un titre homologué au minimum au niveau IV,
- Titulaires du DAEU ou ESEU,
- Titulaires du diplôme d'Etat d'AMP et justifiant de l'équivalent de 3 ans d'expérience à temps plein au 21/03/2015, soit 4635 heures,
- Candidats retenus par un jury régional de présélection.

### LISTE 2

S'adresse aux candidats suivants, justifiant de trois ans d'exercice en équivalent temps plein, à la date de l'épreuve, soit 4635 heures :

- Titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant,
- Titulaires du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture.

### LISTE 3

S'adresse aux candidats :

- Titulaires d'un diplôme d'infirmier, ou autre titre, ou certificat, permettant l'exercice de **la profession d'infirmier obtenu en dehors d'un Etat membre de l'Union Européenne** ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ou de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération Suisse.

### LISTE 4

S'adresse aux candidats relevant de l'article 26 bis de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier :

- Candidats non admis à poursuivre des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme et ayant validé les unités d'enseignement de la première année commune aux études de santé datant de moins d'un an au moment de l'inscription,
- Candidats inscrits à la première année commune aux études de santé (sous réserve de la validation des UE).